



# **NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE**

Avril 2018

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC**

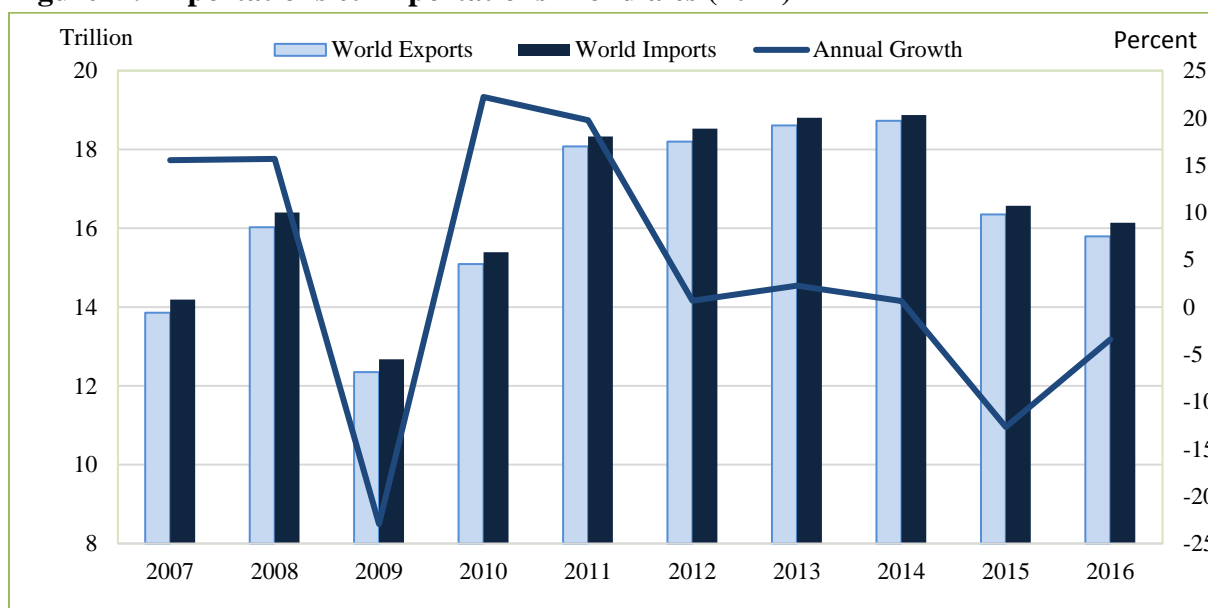
## NOTE SUR LA COOPERATION COMMERCIALE

### 1. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un instrument important pour renforcer leur intégration avec les autres pays et ont pris d'importantes mesures afin d'accroître leur commerce et améliorer leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

Le commerce mondial de marchandises (en termes de dollars) a progressé à un taux annuel moyen de 12,2 % dans la période allant entre 2000 et 2008. Bien que le commerce mondial soit rebondi rapidement après la crise mondiale, il est resté faible depuis 2012. En outre, le commerce mondial a reculé de 3 % en 2016 après la forte baisse de 12,6 % en 2015. Néanmoins, le volume des échanges mondiaux a été augmenté d'environ 10,2 % en 2017.

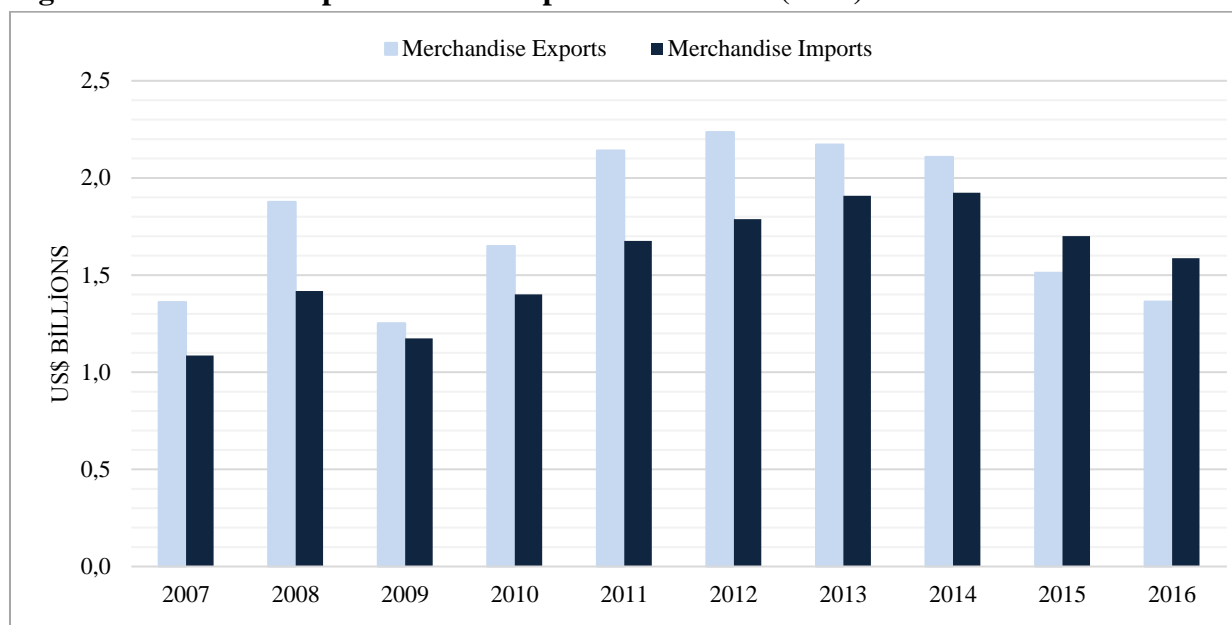
**Figure 1 : Exportations et Importations Mondiales (2017)**



Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

### **Le Commerce des Pays Membres de l'OCI**

Comme le montre la figure deux, le total des exportations de l'OCI a légèrement augmenté de 16,3 %, passant de 1,4 milliards de dollars en 2016 à 1,6 milliards de dollars en 2017. En outre, le total des importations de l'OCI a continué d'augmenter pendant la période 2012-2014 et a diminué en 2015-2016, pour augmenter d'environ 9 % à 1,7 milliards de dollars en 2017.

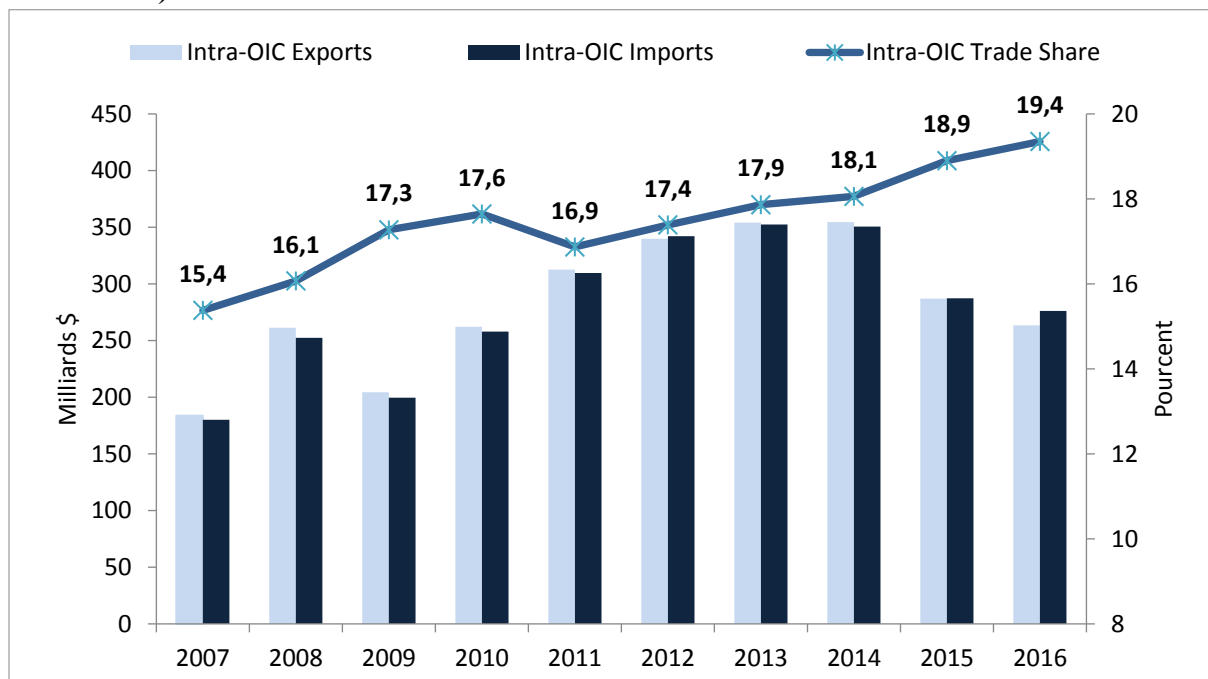
**Figure 2 : Total des Exportations et Importations l'OCI (2017)**

Source : FMI, Direction des Statistiques du Commerce

### **Développements du Commerce Intra-OCI**

Malgré son fort potentiel, le commerce intra-OCI est loin du niveau espéré en raison de plusieurs problèmes structurels. Les politiques commerciales protectionnistes, les droits de douane élevés, les barrières commerciales non-tarifaires, la faiblesse de la logistique et des infrastructures commerciales, les mécanismes de financement et d'assurance commerciale peu répandus sont les problèmes majeurs de la région. De plus, plusieurs pays membres ne disposent pas de ressources financières suffisantes ou des systèmes bancaires et des systèmes de paiement bien fondés. La Figure 3 illustre que malgré ces défis, la part du commerce intra-OCI a augmenté à 18,9% en 2017 alors qu'elle était de 18,2 en 2016.

En 2017, les exportations intra-OCI ont représenté 18,1% du total des exportations de l'OCI, tandis que les importations intra-OCI ont atteint 19,8% du total des importations de l'OCI. La Figure 3 indique les tendances du commerce intra-OCI depuis 2007.

**Figure 3 : Développements du Commerce Intra-OCI entre 2007-2016 (Milliards de dollars américains)**

Source : Le FMI La Direction des Statistiques du Commerce

## 2. Tendances Mondiales dans la Facilitation des Échanges

Des développements importants ont eu lieu depuis 2013 en matière du renforcement du commerce mondial. Les négociations commerciales ont franchi une étape importante en 2013 avec l'accord du «Paquet Bali», qui constitue une sélection de questions des négociations du Cycle de Doha, qui étaient plus étendues. Le Paquet a été approuvé par les ministres à la fin de la Neuvième Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013. Le Paquet comprend 10 décisions/déclarations ministérielles sur la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement. L'Accord sur la Facilitation du Commerce est l'un des éléments les plus importants de ce Paquet.

L'Accord sur la Facilitation du Commerce (AFC) définit principalement des mesures visant à éliminer les barrières contre le commerce international par le biais de la rationalisation et de la simplification des procédures douanières. D'après l'OMC, l'Accord pourrait contribuer aux exportations mondiales de marchandises jusqu'à 1 trillion de dollars américains par an. L'AFC est entré en vigueur avec l'achèvement de la ratification par 134 Membres de l'OMC à compter de mars 2017.

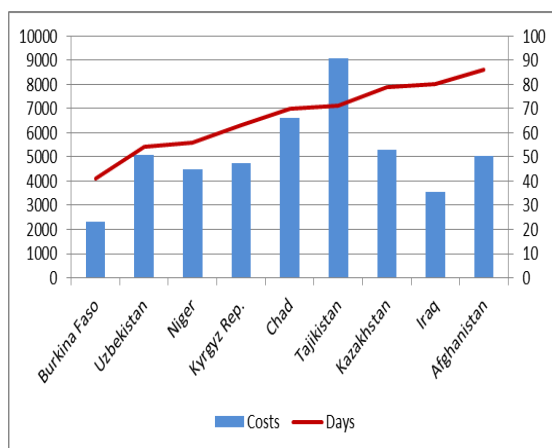
## 3. Facilitation du Commerce dans les Pays Membres de l'OCI

Compte tenu de l'importance de réduire les coûts des échanges commerciaux, la facilitation du commerce est très importante pour les pays membres. Certains des principaux problèmes confrontés par les Pays Membres dans le domaine du commerce pourraient être identifiés

comme suit: les services logistiques limités, le manque d'infrastructures adéquates, les cadres juridiques inefficaces, les opérations douanières bureaucratiques et le manque de mécanismes de coordination performants entre les agences gouvernementales concernées et le secteur privé. Une fois ces défis surmontés avec succès, ils pourraient également présenter des opportunités prometteuses pour augmenter les volumes commerciaux des Pays Membres.

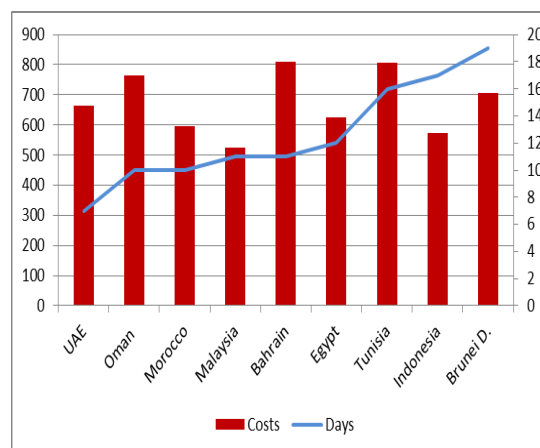
La performance des Pays Membres de l'OCI varie en vue des opérations commerciales. De nombreux indices ou rapports ont été développés par des institutions internationales afin d'identifier les obstacles liés au commerce international dans les pays. Le rapport de la Banque Mondiale «Doing Business» fait partie de ces rapports; il calcule le temps moyen et les coûts d'entreprendre des opérations commerciales dans les pays. En termes de commerce transfrontalier, Doing Business mesure l'argent et le temps consommés pendant le transport et la manutention à l'intérieur du pays, la manutention portuaire et la manutention terminale ainsi que le dédouanement et le contrôle technique des importations dans plus de 150 pays. Les figures suivantes montrent le nombre moyen de jours et le coût moyen des Pays Membres occupant les rangs les plus élevés et les plus bas.

**Figure 4 : Nombre de Jours et Coût des Exportations dans les États Membres Occupant les Rangs les Plus Bas**



Source : La Banque Mondiale

**Figure 5 : Nombre de Jours et Coût des Exportations dans les États Membres Occupant les Rangs les Plus Élevés**



Néanmoins, l'Accord sur la Facilitation du Commerce pourrait être un levier important pour les Pays Membres afin d'améliorer les figures présentes. Jusqu'en avril 2018, 29 Pays Membres de l'OCI ont ratifié l'Accord.

#### 4. Facilitation du Commerce dans les Pays Membres de l'OCI

En raison de l'importance de cette question pour les Pays Membres, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a élaboré les différents aspects de la Facilitation du Commerce lors de ses réunions récentes. A cet égard, en 2016, les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) se sont concentrées sur les différents aspects de la

facilitation du commerce comme renforcer la conformité aux normes internationales et améliorer la coopération des agences frontalières. De plus, dernière année, la 9<sup>ème</sup> Réunion du GTC a élaboré l'état actuel des Pays Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du Système de Guichet Unique, qui est un instrument important pour faciliter le commerce international dans les pays membres.

Cette année, le GTC du COMCEC continue d'aborder les différents aspects de la facilitation des échanges. À cet égard, la 11<sup>ème</sup> Réunion du GTC a eu lieu les 7 et 8 Mars 2018 Ankara avec le thème : « Faciliter le Commerce : Améliorer les Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI ». Cette réunion a également servi de réunion préparatoire pour la Session d'Echange des Vues Ministériel de la 34<sup>ème</sup> Réunion du COMCEC qui aura lieu en Novembre 2018.

Les Administrations Douanières sont au cœur du processus de la chaîne d'approvisionnement et jouent un rôle crucial pour son efficience et son efficacité. Néanmoins, assurer un équilibre optimal entre le contrôle et la facilitation est un défi majeur pour les Administrations Douanières. À cet égard, les systèmes de Gestion des Risques Douaniers (CRM) sont un instrument politique clé pour faire face à ce défi important. Le rapport de recherche, qui a été préparé spécifiquement pour cette réunion, a souligné que les capacités de gestion des risques des systèmes de Gestion des Risques Douaniers (CRM) des Etats Membres de l'OCI sont inférieures au niveau souhaité. En conséquence, les Etats Membres de l'OCI sont positionnés à différentes étapes sur le calendrier de progression de CRM allant de 17 (29,8 %) ayant entièrement mis en place le CRM, 4 (7 %) à un stade avancé, 25 (43,9 %) à un stade moyen de performance, 2 (3,5 %) au niveau de base, et 9 (15,8 %) des Etats Membres de l'OCI ne possèdent pas de CRM<sup>1</sup>.

Les principaux défis dans la mise en œuvre des systèmes de CRM efficaces dans les Etats Membres sont les suivants :

- Coordination limitée entre les parties prenantes en ce qui concerne la gestion des risques douaniers ;
- Nécessité d'une stratégie solide de gestion des risques pour améliorer les performances du CRM et les efforts de modernisation ;
- Infrastructure informatique inadéquate requise pour la gestion des risques douaniers ;
- Utilisation insuffisante des contrôles basés sur l'audit et des techniques d'évaluation des risques ;
- Manque de système intégré de gestion des risques douaniers ;

---

<sup>1</sup> Bureau de Coordination du COMCEC, Faciliter le Commerce: Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI, 2018.

A cet égard, le GTC a élaboré les recommandations de politique suivantes pour améliorer la gestion des risques douaniers dans les Etats Membres de l'OCI

- Mettre au point/moderniser les systèmes de gestion des risques douaniers (CRM) utilisés par des autorités douanières pour identifier les zones à haut risque tout en facilitant le commerce légitime ;
- Mettre en place un comité de gestion des risques et développer une stratégie efficace et efficiente de gestion des risques pour améliorer les performances du CRM et les efforts de modernisation
- Effectuer des échanges d'informations en temps réel avec des agences nationales et internationales ;
- Maintenir un soutien informatique adéquat pour la soumission électronique des informations avant l'entrée/le départ pour l'évaluation des risques ;
- Utiliser des techniques et des outils avancés pour l'évaluation des risques, comme l'utilisation de modèles statistiques appropriées, etc.
- Utiliser le système CRM intégré, y compris la Base de Données, les Renseignements d'Affaires et l'Exploitation des Données ;
- Améliorer les contrôles basés sur les audits douaniers, y compris après le dédouanement ;
- Développer un système intégré de gestion des risques douaniers ;
- Promouvoir le programme des opérateurs économiques agréés pour faciliter les mouvements transfrontaliers des marchandises traitées par des opérateurs à faible risque ;
- Mettre en œuvre des contrôles conjoints coordonnés au poste frontalier, le cas échéant, en consultation avec d'autres administrations douanières pour faciliter le commerce (par exemple, un guichet unique) ;

En outre, le GTC a également examiné les autres aspects de la facilitation des échanges et à discuter des défis possibles auxquels les Etats Membres sont confrontés à cet égard. Il s'agit, des questions suivantes, entre autres :

- Procédures et documentations commerciales complexes
- Défis d'harmonisation dans les procédures et la documentation commerciale
- Manque de cadre stratégique permettant des efforts de concertation entre les acteurs publics et privés pour la réforme de la facilitation du commerce national
- Besoin d'une meilleure coordination nationale ;
- Infrastructure physique limitée ;
- Nécessité d'alignement des normes de produits sur les normes internationales ;
- Coopération limitée entre les agences des états impliqués dans le commerce de transit ;

- Nécessité d'un mécanisme d'échange d'informations permettant l'échange électronique de données entre et parmi les administrations douanières de l'OCI

A cet égard, la 11<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du Commerce a élaboré les recommandations de politique suivantes dans le but d'améliorer la gestion des risques douaniers dans les Etats Membres de l'OCI, dont certains sont présentés ci-dessous

- Rationaliser la législation, les réglementations et les procédures douanières conformément aux normes internationales dans le but de faciliter les échanges ;
- Développer un cadre de planification stratégique et préparer un Plan Stratégique National en vue d'assurer la coordination et la collaboration entre les acteurs publics et privés ;
- Etablir des organes nationaux de facilitation du commerce qui fonctionnent correctement dans le but de renforcer la coordination entre les parties prenantes grâce à des systèmes de communication efficace ;
- Encourager les Partenariats entre le secteur Public et Privé dans le but d'améliorer l'infrastructure douanière et de renforcer la modernisation des douanes ;
- Renforcer l'harmonisation, l'alignement des normes et des procédures d'évaluation de la conformité avec les normes internationales ;
- Renforcer la coopération entre les agences des pays impliqués dans le commerce de transit ;
- Renforcer l'échange d'informations entre les agences des frontières des pays membres en vue de faciliter les échanges

Par ailleurs, la 12<sup>ème</sup> Réunion du GT sur le Commerce aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2018 avec le thème : « Programme d'Opérateurs Economiques Agréés dans les Etats Membres de l'OCI ».

Tous les documents préparés pour les Réunions du Groupe de Travail seront disponibles sur le site Internet du COMCEC ([www.comcec.org](http://www.comcec.org)).

## **5. Le Projet de Référence du COMCEC sur le Commerce : SPC-OCI**

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, 10 États Membres devront satisfaire deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC. Dès décembre 2014, le nombre nécessaire de pays



membres ayant satisfait les exigences du Système a été atteint. La liste indiquant les Pays Membres ayant signé/ratifié le SPC-OCI figure à l'Annexe 1.

Cependant, il existe certaines étapes pratiques qui devraient être franchies par les États Membres participants pour l'entrée en vigueur du Système. Dans ce contexte, l'étape la plus importante est la mise à jour des listes de concession. A compter du mois d'avril 2018, la Turquie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Jordanie, le Bangladesh, et l'Iran ont communiqué leurs listes de concession mises à jour.

À cet égard, la 33<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC qui a eu lieu l'année dernière a lancé un appel aux Etats Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords TPS-OCI, à savoir l'accord-cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, à le faire dans les meilleurs délais. Les Etats Membres participants concernés devraient transmettre leur liste de concessions mises à jour le plus rapidement possible au Secrétariat du CNC afin de rendre opérationnel le TPS-OCI.

Par ailleurs, certaines mesures domestiques devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnelle.

## **6. Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC**

Grâce à son Mécanisme de Financement de Projet, le CCO accorde des subventions aux projets sélectionnés proposés par des institutions concernées de l'OCI et les Etats Membres qui se sont déjà inscrits auprès du Groupe de Travail sur le Commerce.

En 2017, le projet intitulé : « renforcement des services de soutien aux PME en Suriname et en Guyane pour améliorer la participation aux chaînes de valeur mondiale » a été mis en œuvre par le Ministère du Commerce et de l'Industrie du Suriname. Au début, le propriétaire du projet s'est concentré sur la comparaison de l'environnement des PME en Guyane, en Turquie, avec celui du Suriname. Cette comparaison a facilité l'exploration des besoins des PME Surinamaises en termes de développement, et, partant, d'enrichissement du matériel de formation grâce aux enseignements tirés des pays partenaires. L'Expert du Projet a ensuite étudié le développement d'un seul guichet unique virtuel basé sur les besoins identifiés des PME Surinamaises. Après l'achat de l'équipement nécessaire, le guichet unique virtuel a été testé au sein d'un groupe fermé de personnes et des ajustements/corrections pertinents ont été effectués en conséquence. Ce mécanisme en ligne a été lancé pour le public au cours de la durée de vie du projet et il est maintenant activement utilisé par les PME au Suriname. En tant que dernière activité du projet, une formation a été dispensée en deux volets. Le premier volet était le mentorat d'entreprise dans lequel la participation aux chaînes de valeur mondiale était le thème principal (quatre jours). Le deuxième volet consistait en utilisation et la gestion du guichet unique virtuel correspondant (un jour). La formation a été conçue comme une formation

des formateurs dans le but d'informer le personnel de l'unité de soutien aux PME du ministère, pour former par la suite les propriétaires de PME au Suriname.

Le deuxième et dernier projet de 2017 a été mis en œuvre par le CIDC. L'objectif du projet était la simplification et la facilitation des procédures commerciales dans les Etats Membres de l'OCI, en établissant un Observatoire de l'OCI sur les barrières non commerciales (BNC) dans le but de recueillir les plaintes des exportateurs des Etats Membres de l'OCI et d'examiner les moyens d'augmenter les flux commerciaux entre les Etats Membres. Le projet a créé un module Web distinct pour les Etats Membres afin de rendre compte des BNC, basé sur les commentaires des Etats Membres de l'OCI. Ce retour d'expérience a été recueilli lors d'un séminaire organisé comme dernière activité du projet.

En ce qui concerne la période de mise en œuvre de 2018, quatre projets ont été sélectionnés pour le financement dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC. Le premier projet est : « L'étude de Faisabilité sur l'Interopérabilité des Systèmes de Guichet Unique Sélectionnés dans la Région de l'OCI », qui est mené par le Ministère du Commerce Extérieur du Maroc. Ce projet permettra aux systèmes de guichet unique au Maroc, en Tunisie et au Cameroun de communiquer les uns avec les autres sans dépendre d'un acteur unique particulier. Au début de la recherche, des enquêtes seront menées et des questionnaires seront distribués aux différents acteurs du métier dans le but de cadrer de façon optimale le périmètre de l'étude. Des visites d'études seront organisées dans les pays concernés par le projet pilote et elles seront préparées à l'avance. Ces visites permettront d'établir un diagnostic de chaque fenêtre et de déterminer ainsi les niveaux d'interopérabilité. Dans l'approche préliminaire, les niveaux et les problèmes d'interopérabilité seront analysés sur la base de l'étude de cas des scénarios d'interopérabilité, ainsi que des simulations comparatives. Suite à ces étapes, un projet de l'approche et du plan de mise en œuvre seront publiés sur la façon de procéder pour l'interopérabilité des guichets uniques dans la région de l'OCI.

Le deuxième projet sera mis en œuvre par le Ministère Fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement de Nigéria, intitulé : « Renforcement du Commerce intra-OCI par l'Amélioration des Mesures de Facilitation du Commerce dans la Région de l'OCI ». Le projet comprend une visite d'étude en Indonésie et un atelier qui développera des plans spécifiques, mesurables, réalisables, fiables et ciblées, ainsi que des stratégies pour les domaines thématiques identifiés, se proposant l'objectif de stimuler le commerce intra-OCI du Nigéria. La visite étude en Indonésie précédera l'atelier pour élargir les connaissances sur ces domaines thématiques et servir de point de départ, dans le but de préparer un plan d'action afin de stimuler le commerce intra OCI. L'atelier proposé sur le renforcement du commerce intra-OCI se propose le but de constituer et d'inaugurer quatre Sous-comités qui développeront un plan d'action ainsi que des stratégies pour stimuler le commerce intra-OCI. L'atelier aura une durée de cinq jours et le plan d'action élaborée en conséquence sera validé le dernier jour de l'Atelier.

Le Ministère du Commerce du Soudan mettra en œuvre le troisième projet dans le cadre de la période de mise en œuvre de 2018 pour le Financement de Projet du COMCEC. Le projet intitulé : « Renforcement des Capacités Institutionnelles pour les Systèmes de Guichet Unique dans les Etats Membres de l'OCI » se propose l'objectif de partager les expériences ainsi que

les meilleures pratiques entre les parties prenantes du projet, dans le but de promouvoir le développement et la mise en œuvre des systèmes de guichet unique. Le projet comprend un programme de formation, en collaboration avec quatre pays partenaires du projet, à savoir : la Jordanie, le Maroc, la Turquie, et l'Ouganda, ainsi qu'une visite d'étude en Turquie.

Le dernier projet à être mis en œuvre en 2018 appartient à l'INMPI. Le projet s'intitule : « Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI/INMPI ». Le but de ce projet est d'augmenter le savoir-faire et la connaissance de l'utilisation et de la mise en œuvre des normes Halal de l'OCI/INMPI, qui faciliteront à leur tour l'utilisation des normes à titre de normes nationales et dans l'harmonisation des normes Halal à travers l'OCI. Le projet comprendra une formation sur (i) la mise en œuvre et l'utilisation de la série de trois normes alimentaires Halal de l'OCI/INMPI ; (ii) les premiers auditeurs de nourriture Halal de l'OCI/INMPI ; (iii) la formation à l'audit sur le terrain. Chaque section de la formation sera complétée par un test d'évaluation et par la délivrance d'un certificat. Les formations seront précédées par un questionnaire de préformation dans le but d'évaluer les fidélités des candidats la formation est suivie d'un questionnaire de suivi poste formation dans le but de suivre l'utilisation des connaissances et des compétences acquises ainsi que l'effet des formations.

**ANNEXE 1****ETATS MEMBRES QUI ONT SIGNE/RATIFIE LES ACCORDS TPS-OCI (Jusqu'à Avril 2018)**

No.	États Membres	Cadre d'Accord		PRETAS		Règles d'Origine TPS-OCI		Soumission des Listes de Concessions
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
<b>1</b>	<b>Bahreïn</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>2</b>	<b>Bangladesh</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Bénin	✓	---	✓	---	✓	---	
4	Brunei Darussalam	✓	✓					
5	Burkina Faso	✓	---	✓	---	✓	---	
6	Cameroun	✓	✓	✓	---	✓	---	
7	Tchad	✓	---	---	---	---	---	
8	Comores	✓	---	✓	---	✓	---	
9	Côte d'Ivoire	✓	---	✓	---	✓	---	
10	Djibouti	✓	✓	✓	---	✓	---	
11	Egypte	✓	✓	✓	---	---	---	
12	Gabon	✓	✓	---	---	---	---	
13	Gambie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
14	Guinée	✓	✓	✓	---	✓	---	
15	Guinée-Bissau	✓	---	✓	---	✓	---	
16	Indonésie	✓	✓	✓	---	✓	---	
<b>17</b>	<b>Iran</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
18	Irak	✓	✓	---	---	---	---	
<b>19</b>	<b>Jordanie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>20</b>	<b>Koweït</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21	Liban	✓	✓	---	---	---	---	
22	Libye	✓	✓	---	---	---	---	
<b>23</b>	<b>Malaisie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24	Maldives	✓	✓	---	---	---	---	
25	Mauritanie	✓	---	✓	---	✓	---	
<b>26</b>	<b>Maroc</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
27	Niger	---	---	✓	---	✓	---	
28	Nigéria	✓	---	✓	---	✓	---	
<b>29</b>	<b>Oman</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>30</b>	<b>Pakistan</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
31	Palestine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<b>32</b>	<b>Qatar</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>33</b>	<b>Arabie Saoudite</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
34	Sénégal	✓	✓	---	---	---	---	
35	Sierra Leone	✓	---	✓	---	✓	---	
36	Somalie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
37	Soudan	✓	---	✓	---	✓	---	
<b>38</b>	<b>Syrie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*
39	Tunisie	✓	✓	✓	---	✓	---	
<b>40</b>	<b>Turquie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>41</b>	<b>EAU</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
42	Ouganda	✓	✓	---	---	---	---	
		<b>41</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>14</b>

\*L'adhésion de la République Arabe Syrienne a été suspendue lors du 4<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire de l'OIC.